

LE GRAND PERIGUEUX

Espace Aliénor

255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_039

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 3 avril 2026

LE 11 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	77
Votants	82
Pouvoirs	5

Secrétaire de séance : M. Florian CHANTEGREIL

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET ÉLECTIONS DE SES MEMBRES

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme BCRET-DALLE, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEORGIADIS, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. TALLET, M. WEBER

POUVOIR(S) :

Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS

Mme CASTAGNEDE donne pouvoir à Mme DAVID

M. GEOFFROID donne pouvoir à M. FERRAZZI

Mme MARCHAND donne pouvoir à M. LAVITOLA

Mme MASSOUBRE-MAREILAUD donne pouvoir à Mme FAURE

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET ÉLECTIONS DE SES MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, il convient d'établir la composition du bureau et de procéder à la désignation de ses membres.

Considérant que le bureau communautaire est un organe exécutif collégial chargé de se prononcer sur des décisions de gestion courante, par délégation de pouvoir du conseil communautaire, et de préparer les travaux du conseil communautaire.

Que le code général des collectivités territoriales dispose que le bureau communautaire est composé du Président et d'un ou de plusieurs Vice Présidents et éventuellement d'autres membres.

Considérant que dans ce cadre et afin d'associer au mieux les communes à la gouvernance et aux décisions de l'agglomération, comme l'y incite la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, il est proposé de permettre à l'ensemble des maires de siéger au sein du bureau.

Que la composition du bureau est donc la suivante :

- Le Président
- 14 Vice-Présidents
- 20 conseillers délégués
- Les maires des communes membres, conseillers communautaires sans délégation.

Considérant que la désignation des membres du bureau qu'ils soient vice-présidents ou « autres membres » se fait par élection.



Qu'il n'est pas possible pour cette élection d'utiliser le scrutin de liste. Il convient donc d'élire chaque membre individuellement au scrutin uninominal y compris les maires quand bien même ils sont membres du bureau es-qualité (Article L5211-10 du CGCT).

Que compte tenu de la durée d'une telle procédure élective, elle se fera sur deux séances du conseil communautaire. Le Président et les Vice-Présidents ayant été élus, les maires seront intégrés ultérieurement ainsi que les conseillers délégués lorsque leurs délégations seront déterminées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide que la composition du bureau est arrêtée comme suit :
 - Le Président.
 - 14 Vices-Présidents.
 - 20 conseillers délégués.
 - Les maires des communes membres, conseillers communautaires sans délégation.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 1 6 AVR. 2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 1 6 AVR. 2026	Périgueux, le 1 6 AVR. 2026
Le secrétaire de séance Florian CHANTEGREIL 	Le Président Jacques AUZOU 

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 024-200040392-20260411-DD2026_039-DE